



ALLIÉ®

Version 2.1

Date de révision 22.02.2007

Réf. 130000000083

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : ALLIÉ®

Synonymes : B10042355
: DPX-T6376 20DF

Utilisation de la substance/préparation : Herbicide

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.
Défense Plaza
23-25 rue Delarivière-Lefoullon, la Défense 9
92800 Puteaux
France

Téléphone : +33-(0)1-4197 4400

Téléfax : +33-(0)1-4197 4411

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +352-3666-6543

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
Metsulfuron méthyle	74223-64-6		N; R50 -R53	20
Sodiumalkylnaphthalenesulfonate, formaldéhyde polymer	68425-94-5	Polymer	Xi; R36/38	>= 0 - < 10

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements



ALLIÉ®

Version 2.1

Date de révision 22.02.2007

Réf. 130000000083

- contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂),
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination),
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
- Méthodes de nettoyage - déversement important Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
- Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.



ALLIÉ®

Version 2.1

Date de révision 22.02.2007

Réf. 130000000083

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Sucrose	57-50-1	VME	10 mg/m ³	1999	INRS (FR)

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149).

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm
Temps d'utilisation: 480 min
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.,



ALLIÉ®

Version 2.1

Date de révision 22.02.2007

Réf. 130000000083

	L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.
Protection des mains	: Ne pas porter de gants en coton ou en cuir.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection de la peau et du corps	: Vêtements légers de protection Vêtements de protection à manches longues
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Mesures de protection	: Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: solide, granuleux,
Couleur	: brun,
Odeur	: douce,
pH	: 4,2 à 10 g/l
Point d'éclair	: non applicable
Dangers d'explosion	: Non-explosif
Masse volumique apparente	: 730 kg/m ³
Hydrosolubilité	: 2,8 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Température de traitement : > 140 °C Se décompose par chauffage.
Matières à éviter	: Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre
Réactions dangereuses	: Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



ALLIÉ®

Version 2.1

Date de révision 22.02.2007

Réf. 130000000083

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50/ rat: > 5 000 mg/kg (Information concernant le produit lui-même)
Toxicité aiguë par inhalation	
• Metsulfuron méthyle	: CL50/ 4 h/ rat : > 5,3 mg/l
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	: DL50/ lapin > 2 000 mg/kg (Information concernant le produit lui-même)
Irritation de la peau	: Pas d'irritation de la peau (Information concernant le produit lui-même)
Irritation des yeux	: Pas d'irritation des yeux (Information concernant le produit lui-même)
Sensibilisation	: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau. (Information concernant le produit lui-même)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	: CL50/ 96 h/ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) :: > 1 000 mg/l (Information concernant le produit lui-même)
Toxicité pour les algues	
• Metsulfuron méthyle	: / CE50b/ 72 h/ Selenastrum capricornutum: 0,165 mg/l
Toxicité pour les daphnies	: / CE50/ 48 h/ Daphnie: > 1 000 mg/l (Information concernant le produit lui-même)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	: En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Emballages contaminés	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classement:	M7
No. HI:	90
No ONU:	3077
No. Etiquetage:	9
Nom d'expédition:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Metsulfuron méthyle)



ALLIÉ®

Version 2.1

Date de révision 22.02.2007

Réf. 130000000083

Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport maritime et aérien., Classification facultative selon la prescription particulière 909 du CIMD., Classification facultative selon la prescription particulière A97 de la IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole(s) : Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux: Metsulfuron méthyle

Phrase(s) de risque : R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Délais de reentrée : Cultures à l'extérieur des locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation. Cultures à l'intérieur des locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 36, R 41, R 38: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.



ALLIÉ®

Version 2.1

Date de révision 22.02.2007

Réf. 130000000083

Autres réglementations : Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement:
Rubrique 1172

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.